

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RÉSILIENCE
URBAINE DE KINSHASA
(PDMRUK- KIN ELENDÀ)**

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX PRESTATIONS D'UN AUDITEUR
INTERNE JUNIOR**

I. Introduction

A. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale pour mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (Projet KIN ELENDÀ).

L'objectif de développement du Projet KIN ELENDÀ est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion et l'accès aux infrastructures et services ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le Projet KIN ELENDÀ est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion ainsi que les renforcements en matière de gestion urbaine.

Le Projet KIN ELENDÀ vise à enclencher une transformation du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées, améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du Projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

B. Composantes du projet

Le Projet est basé sur 4 composantes comprenant un certain nombre de volets et sous-volets tel que présenté ci-dessous :

1. Composante Infrastructures et services résilients
 - 1.1. Sous-composante Services de base à l'échelle de la ville
 - 1.1.1. Volet Approvisionnement résilient en eau
 - 1.1.2. Volet Assainissement
 - 1.1.3. Volet Gestion des déchets solides
 - 1.1.4. Volet Résilience des infrastructures et des services énergétiques
 - 1.2. Sous-composante Amélioration des quartiers

- 1.2.1. Volet Mobilité et routes urbaines
- 1.2.2. Volet Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion
- 1.2.3. Volet Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité
- 2. Composante Communautés inclusives et résilientes
 - 2.1. Sous-composante Inclusion socio-économique
 - 2.1.1. Volet Entretien des infrastructures et inclusion sociale
 - 2.1.2. Volet Renforcement des compétences
 - 2.1.3. Volet Prévention de la violence
 - 2.2. Sous-composante Aménagement et gestion du foncier
 - 2.3. Sous-composante. Gouvernance locale
- 3. Composante III. Gestion du Projet
- 4. Composante Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

C. Agences d'exécution du Projet

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du Projet sont présentées ci-dessous.

1. La Cellule Infrastructures

Elle est chargée de la coordination du Projet et de la mise en œuvre d'une partie des activités du volet « Gestion des déchets solides » et de la composante Communautés inclusives et résilientes ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;

2. La Cellule d'exécution des projets Eau du Ministère de l'Energie et Ressources Hydraulique (CEP O)

Elle est chargée des volets « Eau » et « Assainissement » de la sous-composante « Services de base à l'échelle de la ville ».

3. L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM » en sigle,

Elle est responsable de la mise en œuvre des activités du volet « Energie » de la sous-composante « Services de bases à l'échelle de la ville » ;

4. L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle,

Il est porteur du volet « Développement des compétences » de la sous-composante « Inclusion socio-économique » ;

5. La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle,

Elle a la responsabilité technique de tous les autres volets relatifs à la Ville de Kinshasa. Elle est également étroitement associée à la préparation technique des volets avec l'appui de la Cellule Infrastructures et en charge de la mobilisation des parties prenantes pour l'appropriation des populations aux activités du Projet. Pour le cas spécifique des activités de la gestion et de l'occupation foncières, la Ville de Kinshasa collabore étroitement avec le Ministère National des Affaires Foncières.

D. Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du Projet sont constitués par :

- Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, Nd'jili, Kisenso;
- Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso;
- L'Administration de la Ville province de Kinshasa ;
- La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le Projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère des Finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le Gouvernement Provincial de Kinshasa ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) de la VK ;
- La REGIDESO ;
- La SNEL ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociale) ;
- Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme-ISAU).

E. Financement du Projet

Le coût du Projet se structure comme suit :

Composante	Montant en millions USD
Composante 1 : Infrastructures et services résilients	405,379
Composante 2 : Communautés inclusives et résilientes	25,586
Composante 3 : Gestion de Projet	69,035
Composante 4 : Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle	0,000
Total	500,000

II. Mission de l'Expert

A. Objectifs de la mission.

- Faire appliquer le suivi des procédures de gestion en vigueur pour tous les projets sous gestion de la Cellule Infrastructures ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et de faire toute suggestion relative au respect du manuel d'exécution de tous les projets sous gestion de la Cellule Infrastructures ;
- Apporter un appui à la Coordination du Projet ;

B. Contenu de la mission du Consultant

L'Auditeur Interne Junior travaillera sous la supervision de l'Auditeur Senior et veillera à :

- a) Exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises ;
- b) Veiller à ce que tous les projets sous la gestion de la Cellule Infrastructures soient gérés conformément aux directives des bailleurs de fonds concernés, ainsi qu'aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention au respect des pratiques saines en matière de gestion financière et des marchés ;
- c) Evaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficience des approches opérationnelles ;
- d) Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- e) Contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités de tous les projets sous gestion de la Cellule Infrastructures, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de fraudes et corruptions éventuelles ;
- f) Réaliser des inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;
- g) Examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement ;
- h) Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables du projet, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
 - ✓ Eligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles,
 - ✓ Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.),
 - ✓ Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables.
- i) Examiner l'efficacité de la protection des acquis dans le cadre du projet : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ;
- j) Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de Commissions

d'évaluation des propositions, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés ;

- k) Mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles inopinés au sein de toutes les entités intervenant dans les activités des projets sous la gestion de la Cellule Infrastructures au niveau des différents échelons de la mise en œuvre. Ces investigations et contrôles porteront sur les services administratifs, y compris la passation des marchés, les services comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;
- l) S'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre des projets sous la gestion de la Cellule Infrastructures ;
- m) Assurer la formation continue des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ; recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion des projets ;
- n) Exécuter tout autre tâche qui rentre dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFAC et l'Illa.

C. Résultats attendus

- a) Bonne application des procédures de gestion des projets et de passation des marchés ;
- b) Utilisation efficiente des ressources du projet ;
- c) Données comptables et financières fiabilisées ;
- d) Patrimoine du projet sécurisé.

D. Rapports

L'Auditeur Interne Junior préparera les éléments nécessaires à l'élaboration des rapports d'audit émis par l'Unité d'Audit Interne.

Il devra également contribuer à la préparation du rapport annuel de l'Unité d'Audit Interne, qui participe à la rédaction du rapport annuel d'activités de la Cellule Infrastructures, et de tous les rapports de missions spécifiques qui pourraient être confiées à l'Unité d'Audit Interne.

III. Profil de l'Expert

Le Consultant devra avoir le profil d'un auditeur, d'Expert-Comptable ou de conseil en gestion ayant une expérience prouvée et effective dans les missions d'audit financier, comptable, de gestion et technique ou opérationnel.

Le Consultant devra être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (Licence, Master, BAC + 5) en Sciences économiques appliquées, en Commerce ou équivalent.

Le Consultant devra posséder un minimum de deux (2) ans dans la pratique de l'audit externe financier et comptable, audit de gestion ou audit en cabinet d'audit reconnu par l'ordre professionnel du pays d'origine ;

Une expérience d'au moins un (1) an en qualité d'auditeur interne dans les projets financés par la Banque mondiale, BAD, FIDA, Union Européenne ou dans une entreprise privée ou d'Etat sera un avantage considérable ;

Des expériences d'audit de la passation des marchés ou des connaissances en passation de marchés ainsi que des directives de la gestion financière de la Banque mondiale seraient un atout considérable ;

Des atouts supplémentaires qui seraient appréciés de la part du Consultant :

- ✓ Une bonne capacité à travailler sous pression,
- ✓ La Capacité à agir en âme et conscience, et à faire preuve d'indépendance d'esprit dans l'exercice de ses fonctions ;
- ✓ Être disposé à voyager à l'intérieur du pays ;
- ✓ Être à l'aise dans l'utilisation des outils de base (MS Excel, Word, PowerPoint...) ;
- ✓ Avoir déjà utilisé au moins un logiciel comptable ;
- ✓ Pratiquer l'anglais.

IV. Durée et lieu de la mission

L'Auditeur Interne Junior prestera pendant 12 mois renouvelable sur la base de l'évaluation des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Les missions ponctuelles à l'intérieur et à l'extérieur peuvent être nécessaires.